

## ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 08/185 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LA SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE  
DE TRAVAUX N° 039/AO/07-DIB RELATIF A L'AMENAGEMENT  
ET A L'AFFECTATION DES DIRECTIONS ET OFFICES DE LA COLLECTIVITE  
TERRITORIALE DE CORSE DANS L'ANCIEN INSTITUT CONSULAIRE  
D'AJACCIO REBAPTISE U RICANTU**

**SEANCE DU 9 OCTOBRE 2008**

L'An deux mille huit, et le neuf octobre, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MARCHIONI François-Xavier, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. MONDOLONI Jean-Martin  
Mme GUERRINI Christine à M. GALLETTI José  
Mme MOZZICONACCI Madeleine à M. DOMINICI François  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme RICCI Annie à Mme BURESI Babette.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,



- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 07/10 AC de l'Assemblée de Corse du 8 mars 2007 adoptant le budget de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2007,
- VU** la délibération n° 07/100 AC de l'Assemblée de Corse du 14 mai 2007 habilitant le Président du Conseil Exécutif à signer et exécuter les marchés de travaux relatif à l'aménagement des bureaux pour l'accueil l'affectation des directions et offices de la Collectivité Territoriale de Corse dans l'ancien Institut Consulaire d'Ajaccio pour un montant de 1 168 584,78 € TTC,
- VU** la délibération n° 07/173 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2007 habilitant le Président du Conseil Exécutif à signer et exécuter les marchés de travaux relatif à l'aménagement des bureaux pour l'accueil l'affectation des directions et offices de la Collectivité Territoriale de Corse dans l'ancien Institut Consulaire d'Ajaccio pour un montant de 247 667,94 € TTC,
- VU** la délibération n° 08/001 AC de l'Assemblée de Corse du 7 février 2008 adoptant le budget de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2008,
- VU** la délibération n° 08/106 AC de l'Assemblée de Corse du 5 juin 2008 habilitant le Président du Conseil Exécutif à signer et exécuter les avenants n° 1 aux marchés de travaux n° 031/AO/07-DIB, 033/AO/07-DIB, 034/AO/07-DIB, 037/PN/07-DIB et 038/AO/07-DIB relatifs à l'aménagement et à l'affectation des directions et offices de la Collectivité Territoriale de Corse dans l'ancien Institut Consulaire d'Ajaccio rebaptisé U Ricantu,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,



## APRES EN AVOIR DELIBERE

### ARTICLE PREMIER :

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter l'avenant n° 1 au marché de travaux n° 039/AO/07-DIB relatif à l'aménagement et à l'affectation des directions et offices dans le bâtiment U Ricantu (ex-Institut Consulaire) à Ajaccio :

	TITULAIRE			Total TTC
	MONTANT HT	Avenant ht	Nouveau montant HT	
<b>9 Electricité</b>	<b>SNEC</b>			
<b>Tranches (ferme + conditionnelle) + option</b>	182 764,27	10 296,85	193 061,12	208 506,01
<b>TOTAL €</b>	<b>182 764,27</b>	<b>10 296,85</b>	<b>193 061,12</b>	<b>208 506,01</b>

### ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 9 octobre 2008

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

  
**Serge TOMI**

Le Président de l'Assemblée de Corse,

  
Camille de ROCCA SERRA

**ANNEXE**

**REÇU LE**  
17 OCT. 2008  
PRÉFECTURE DE CORSE

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL  
EXECUTIF DE CORSE**

**Objet :** Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter l'avenant n° 1 au marché de travaux n° 039/AO/07-DIB relatif à l'aménagement et à l'affectation des directions et offices de la Collectivité Territoriale de Corse dans l'ancien Institut Consulaire d'Ajaccio rebaptisé U Ricantu.

**I - NATURE DE LA PRESTATION INITIALE**

L'opération en cours comprend l'aménagement et la restructuration des locaux de l'ancien Institut consulaire, renommé U Ricantu, à Ajaccio, au profit de la Collectivité Territoriale de Corse.

L'opération a été passée en 10 marchés séparés.

Par **délibérations n° 07/100 AC du 14 mai 2007 et n° 07/173 AC du 26 juillet 2007**, l'Assemblée de Corse a habilité le Président du Conseil Exécutif à signer et à exécuter les marchés de travaux, pour un montant global de 1 416 252,72 euros TTC.

Par **délibération N° 08/106 AC du 5 juin 2008** l'Assemblée de Corse a habilité le Président du Conseil Exécutif à signer des avenants aux marchés des lots n° 1, 2, 4, 7,8 pour un montant de 15 559,00 € HT (16 803,72 € TTC) portant le montant global des travaux à 1 326 904,11 € HT (1 433 056,44 € TTC).

**II - OBJET DES AVENANTS**

**Lot N° 09 - électricité ; titulaire SNEC**

- Sécurité anti intrusion et filtrage :

Lors d'une réunion tenue le 3 décembre 2007, les consignes de sécurité avaient été révisées et reformulées par le Directeur Général des Services qui exigeait que les nouvelles installations propres à la sécurité des sites de la CTC soient interconnectées et compatibles avec le pilotage établi au Poste de Commandement de la Sécurité de l'Hôtel de Région.

En effet, l'installation prévue dans le marché passé avec l'entreprise pour l'Aménagement de « l'ancien Institut Consulaire » était autonome, avec un système anti-intrusion conforme aux prescriptions vues le 7 mars 2007 avec le responsable de la Sécurité.

Les événements du 12 janvier 2008 (incidents et incendie dans les bureaux du Président) ont amené le Directeur Général des Services à étendre ces nouvelles consignes au site U RICANTU.

Les équipements déjà posés au titre du marché initial sont en grande partie compatibles avec le nouveau process « anti intrusion » de l'Hôtel de Région.

En conséquence, les constats in situ et les prescriptions (équipements compatibles) du bureau d'études du maître d'œuvre :

- liaison bus vidéo modifiée
- module de contrôle et lecteur de badge compatibles avec l'Hôtel de Région
- caméra : émetteur et récepteur compatibles
- nouveau logiciel d'exploitation

conduisent néanmoins à des travaux supplémentaires :

**Marché N° 039 / AO / 07 - DIB passé avec l'entreprise SNEC :**

- plus value pour la reprise de l'installation anti intrusion 10 296,85 €

Total HT en plus-value : 10 296,85 € (11 120,60 euros TTC), soit une augmentation du marché de + 5,63 %.

Lors de la réunion tenue le 3 septembre 2008, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

**III - INCIDENCE ECONOMIQUE - total des avenants**

	TITULAIRE			
	MONTANT HT	Avenant ht	Nouveau montant HT	Total TTC
<b>1</b> G.O./DEMOLITION extérieures/VRD Tranches (ferme + conditionnelle) + options	<b>EGEPP</b>			
	365 067,44	/	365 067,44	394 272,84
<b>2</b> ETANCHEITE Tranche ferme	<b>SUD ETANCH</b>			
	30124,10	/	30124,10	32 534,03
<b>3</b> CLOISON DOUBLAGE PLAFONDS Tranche ferme + options	<b>GABILLAUD</b>			
	116 246,19	/	116 246,19	125 545,89
<b>4</b> Revêtement sols souples Tranche ferme + option	<b>SANTUNIONE</b>			
	51 686,50	/	51 686,50	55 821,42
<b>5</b> Menuiserie intérieure bois Tranche ferme	<b>VVR Valenti</b>			
	79 298,00	/	79 298,00	82 401,84
<b>6</b> Menuiseries extérieures Tranche ferme + options	<b>Fermocat</b>			
	72 409,17	/	72 409,17	78 201,90
<b>7</b> Métallerie Tranche ferme + option « brise soleil »	<b>Sud métallerie</b>			
	81 571,80	/	81 571,80	88 097,54
<b>8</b> Peinture ravalement de façade Tranches (ferme + conditionnelle)	<b>ENTRETIEN ET COULEURS</b>			
	173 915,64	/	173 915,64	187 828,89
<b>9</b> Electricité	<b>SNEC</b>			

	TITULAIRE			
	MONTANT HT	Avenant ht	Nouveau montant HT	Total TTC
Tranches (ferme + conditionnelle) + option	182 764,27	10 296,85	193 061,12	208 506,01
10 Plomberie génie climatique Tranche ferme	<i>SEP</i>			
	176 821,00	/	176 821,00	190 966,68
<b>TOTAL €</b>	1 326 904,11 <sup>(*)</sup>	10 296,85	1 337 200,96	1 444 177,04

(\*) 1 311 345,11 marché de base + 15 559,00 (avenants n° 1 déjà passés)

Compte tenu de ce qui précède, le montant des marchés est ainsi abondé de :

HT	10 296,85 €
TVA 8%	823,75 €
<b>TTC</b>	<b>11 120,60 €</b>

Et porte le montant cumulé des marchés travaux à 1 337 200,96 € HT, **1 444 177,04 € TTC**, représentant une augmentation moyenne de + 1,97 % par rapport au marché de base.

#### IV - PROLONGATION DE DELAIS

Le délai d'exécution était de :

- cinq (5) mois (dont une période de préparation d'un (1) mois) pour la tranche ferme
- trois (3) mois (dont une période de préparation d'un (1) mois) pour la tranche conditionnelle

**Le délai global n'est pas modifié.**

#### V - BILAN FINANCIER

**Le bilan financier prévisionnel ci-joint est rectifié en conséquence, et le total est abondé de 60 000 euros et porté à 1 610 000,00 €.**

L'imputation de la dépense est prise en compte sur les crédits ouverts au programme 5211 - Hôtel de Région (ligne 900/ 0202) et inscrits au BP 2008 adopté par délibération de programme n° 08/001 AC prise par l'Assemblée de Corse en date du 7 février 2008.

\*\*\*

En application de l'article L. 4422-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que l'Assemblée délibérante autorise le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter l'avenant n° 1 au marché de travaux n° 039/AO/07-DIB, relatif à l'aménagement et à l'affectation des directions et offices de la Collectivité Territoriale de Corse dans l'ancien Institut Consulaire d'Ajaccio rebaptisé U Ricantu.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer



**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

**Aménagement et affectation des bureaux par direction et offices  
Dans le bâtiment « U Ricantu »  
Ajaccio**

\*\*\*

**MARCHE DE TRAVAUX**

**BILAN FINANCIER PREVISIONNEL  
(modifié juillet 2008)**

<b>Marché de Maîtrise d'œuvre</b>		88 831,79 euros
Travaux montant initial	1 433 056,44 euros	
Avenant	<b>11 120,60 euros</b>	<b>1 444 177,04 euros</b>
Contrôle technique		8 521,50 euros
Coordination sécurité et protection de chantier		3 647,80 euros
Sondages de sols		2 019,00 euros
Révision de prix		58 000,00 euros
Topographe		1 973,40 euros
Divers et aléas		2 829,47 euros

<b>TOTAL</b>	<b>1 610 000, 00 euros</b>
--------------	----------------------------